

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|----------------------------|--|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant La Garderie les Débrouillard(e)s de Val D'Amour INC. | Numéro de permis 828038 | Date d'inspection Le 19 mars 2024 | |
| Nom de l'établissement L'Énergicentre | | Numéro de téléphone (506) 753-3596 | |
| Adresse 1 rue Ecole Val-d'Amour NB E3N 5E1 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

- Le ratio ne fut pas vérifié puisque l'inspection de suivi s'est fait par courriel.
- La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.

original signé par
Janel Aubut

19 mars 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date